

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM
MRC DE DRUMMOND

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Wickham sera, en 2019, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1)*, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de cette loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir quatre conditions :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement MRC-200 de la M.R.C. de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ A WICKHAM CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier